

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Nolwenn GUILLOU, Martine GUÉNÉGANT, Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Marie-Claire MERVIN, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Kevin STEINBACHER, Mme Catherine CABOT, MM Pascal GUICHARD, Christian CHAUFOUR, Mme Laure ZATORSCHI, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Valérie SIMON, M Frédéric SOHIER, Mme Michèle ARMANDARY, MM Yannick LOISANCE, Eric DYEUVRE, Bruno DESLANDES, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Frédéric LEMOINE, Mme Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Annick PORTES, Martine CRAVEIA SCHÜTZ et M Frédéric LEHOBEY.

Absents représentés :

- M Christian FONTAINE donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Nolwenn GUILLOU
- Mme Guenhaëlle VEDIE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN

Monsieur Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2024/050 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE DE DINARD

Présents : 28

Représentés : 05

Votants : 33

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 19 février 2024 de la Ville de Dinard s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 à compter de l'exercice 2024 ;
- les budgets annexes du service des eaux, de l'assainissement, du port public et du Dinard festival du film britannique sont construits à partir de la nomenclature comptable M4 ou de sa déclinaison M49 ;
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement. En investissement, et comme le Code Général des Collectivités Territoriales l'autorise, la section est présentée en suréquilibre (excédent) ;
- une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

À titre d'information, le budget primitif 2024 s'établit comme suit :

Budget Principal – Ville (M57)

FONCTIONNEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR ¹ 2023	RESULTAT 2023 ²	TOTAL
Recettes	34 459 609.00		3 213 489.44	37 673 098.44
Dépenses	37 673 098.44			37 673 098.44
INVESTISSEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	27 629 479.44	722 180.01	3 511 474.23	31 863 133.68
Dépenses	25 987 863.86	4 150 095.70		30 137 959.56
<i>Excédent 2024</i>				1 725 174.12
			Total BP 2024	69 536 232.12

Budget Annexe - Service des Eaux

FONCTIONNEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	1 593 726.97			1 593 726.97
Dépenses	1 298 622.55		295 104.42	1 593 726.97
INVESTISSEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	228 250.00	28 076.80	1 594 121.48	1 850 448.28
Dépenses	1 814 375.18	36 073.10		1 850 448.28
			Total BP 2024	3 444 175.25

Budget Annexe - Assainissement

FONCTIONNEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	1 621 270.00		289 178.08	1 910 448.08
Dépenses	1 910 448.08			1 910 448.08
INVESTISSEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	1 820 773.09	240 800.00		2 061 573.09
Dépenses	1 937 576.00	90 552.43	33 444.66	2 061 573.09
			Total BP 2024	3 972 021.17

¹ Reste à réaliser

² Cumul reporté au 31/12/N-1. Si inscrit en dépenses, report déficitaire ; si inscrit en recettes, report excédentaire

Budget Annexe – Port public

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 035-213500937-20240318-BP_24_VILLE-BF

FONCTIONNEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	946 630.00		207 222.58	1 153 852.58
Dépenses	1 153 852.58			1 153 852.58
INVESTISSEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	340 449.58		264 933.12	605 382.70
Dépenses	442 439.95	182 942.75		605 382.70
			Total BP 2024	1 759 235.28

Budget Annexe – Dinard Festival du Film Britannique

FONCTIONNEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes	642 634.79		12 734.21	655 369.00
Dépenses	655 369.00		655 369.00	655 369.00
INVESTISSEMENT	BP 2024 (VOTE)	RAR 2023	RESULTAT 2023	TOTAL
Recettes				
Dépenses				
			Total BP 2024	655 369.00

TOTAL BP 2024 Budget principal + budgets annexes	79 367 032.82
---	----------------------

Le détail du budget primitif figure dans les maquettes budgétaires ci-annexées.

Pour mémoire, et conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, le Conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M49 et M4 ;

Vu la délibération n°2023-154 du 19 septembre 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Dinard ;

Vu la délibération n°2024-019 du 19 février 2024 relative à la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 ;

Vu la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif ;

Vu les maquettes budgétaires, ci-annexées;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 3 mars 2024,

Vu l'avis du Conseil Portuaire du 15 février 2024,

Considérant la conformité des comptes et des résultats entre les comptes de gestion du comptable public et les écritures (mandats, titres et écritures d'ordre) du budget principal et des budgets annexes de la commune pour 2023 ; la conformité permettant de reprendre dans les budgets les excédents de fonctionnement reporté (R002) et les excédents d'investissement reporté (R001) dans l'attente du vote des comptes administratifs 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Article 1^{er} : d'adopter par chapitre et dans toutes ses dispositions le budget primitif 2024 du budget principal de la ville de Dinard par 24 voix POUR et 9 CONTRE (MM LOISANCE, DESLANDES, Mme GUGUEN-GRACIE, M LEMOINE, Mme GAUVIN, M LE TOQUIN, Mmes PORTES, CRAVEIA SCHÜTZ et M LEHOBEY).

Article 2 : d'adopter par chapitre et dans toutes ses dispositions le budget primitif 2024 du budget annexe du service des eaux à l'unanimité.

Article 3 : d'adopter par chapitre et dans toutes ses dispositions le budget primitif 2024 du budget annexe du service de l'assainissement à l'unanimité.

Article 4 : d'adopter par chapitre et dans toutes ses dispositions le budget primitif 2024 du budget annexe du port public par 24 voix POUR et 9 CONTRE (MM LOISANCE, DESLANDES, Mme GUGUEN-GRACIE, M LEMOINE, Mme GAUVIN, M LE TOQUIN, Mmes PORTES, CRAVEIA SCHÜTZ et M LEHOBEY).

Article 5 : d'adopter par chapitre et dans toutes ses dispositions le budget primitif 2024 du budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique à l'unanimité.

Article 6 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance

Philippe BECAN



Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 21 MARS 2024, affichée en Mairie, le 21 MARS 2024.